



CH-3003 Berne, OFEV, SZZ

Berne, le 28 février 2019

Audit de surveillance financière de la 3^e correction du Rhône - état des lieux

En juin 2018, le CDF a examiné le projet de la 3^e correction du Rhône (R3). Entre juin 2018 et aujourd'hui, les recommandations les plus importantes ont déjà été mises en œuvre par les cantons de Vaud et du Valais. L'état de la situation est expliqué ci-dessous.

Amélioration de la structuration de l'estimation des coûts totaux

La structure de l'estimation des coûts totaux de R3 a été revue par les maîtres d'ouvrage, le Canton du Valais et le Canton Vaud. La nouvelle structure est représentée dans le message au Parlement pour la 2^e étape financière, qui a été décidé par le Conseil Fédéral en décembre 2018. Les coûts totaux ont été structurés en 10 positions selon les recommandations du rapport d'expertise sur l'estimation des coûts mandaté par l'OFEV en printemps 2018, auquel le CDF fait référence. De plus, l'année de référence (2016), la TVA et le renchérissement potentiel y sont aussi précisés.

Intégration des risques dans l'estimation des coûts

L'estimation des coûts totaux de R3 a été revue par les maîtres d'ouvrage sur la base du rapport d'expertise susmentionné. L'estimation des coûts révisée a été présentée dans le message au Parlement décidé par le Conseil Fédéral fin 2018. Elle considère les risques de surcoûts, les opportunités d'économie et les réserves qui en dérivent. L'analyse des risques de surcoûts et des opportunités d'économie est contenue dans un rapport sur les coûts élaborés par les maîtres d'ouvrage début 2019.